

A S^t Just le 19 avril 2021.

La direction ose tout, C'est à cela qu'on la reconnaît !

'DS Smith S^t Just: carton rouge pour la direction!'



La direction du site, qui se fait un malin plaisir de nous rappeler les règles dans l'entreprise, se fait souvent un malin plaisir de s'affranchir des lois du code du travail. Dernier exemple en date, la réunion de **CS2E** extraordinaire du 15 avril à 9h00 où la convocation a été envoyée aux élu.es le 14 avril à 12h49, soit moins de 24h entre la convocation et la réunion. Or, le code du travail en son article **L.2325-16**, sauf dans des cas d'urgence où la santé et la sécurité des salarié.es sont en jeu, prévoit 3 jours.

La direction, qui est totalement décomplexée dans son désir macabre anti-social et irrespectueuse des représentants du personnel, a fait jouer la demande de réunion extraordinaire de deux élu.es **CGT DS Smith S^t Just** suite à deux incidents ayant pu avoir des conséquences graves pour s'octroyer le droit de ne pas respecter le délai de 3 jours entre la convocation et la réunion. Cette direction qui se veut soi-disant bienveillante envers ses salarié.es a attendu que les élu.es **CGT DS Smith S^t Just** fasse cette demande pour informer le **CS2E** de ces incidents. Là aussi le code du travail est très clair en son article **L. 4523-3** qui prévoit que le **CS2E** soit immédiatement informé de tout incident, visiblement **encore un oubli**. Autant dire que plus de 7 jours après ces deux incidents, il est difficile de croire que la direction prenne en compte le caractère urgent, donc pourquoi ne pas respecter ce délai de trois jours ?

En regardant de plus près l'ordre du jour du **CS2E**, il est apparu que la direction s'est servie de la demande de réunion extraordinaire des élu.es **CGT DS Smith S^t Just** pour en **détourner le contenu**. La demande des élu.es **CGT DS Smith S^t Just** portait uniquement sur deux points de sécurité et la direction s'est permise d'y ajouter une information-consultation pour faire travailler des salarié.es de maintenance le dimanche et ne pas se retrouver hors délai !

Encore plus étonnant, **la direction qui nous fait de grands discours moralisateurs et qui la main sur le cœur prétend que la sécurité est la première de ses priorités, elle la relaye au second plan de l'ordre du jour du CS2E extraordinaire, si la sécurité avait été la priorité, pourquoi les deux points sécurité sont-ils passés après l'information-consultation pour le travail du dimanche ?**

Pour la **CGT DS Smith S^t Just**, il est hors de question d'en rester là, elle a donc décidé de saisir sans attendre l'inspection du travail, car force est de constater que cette direction totalement débridée ne compte plus rien respecter, **sa priorité n'est pas notre sécurité, mais bien sa rentabilité !**

La CGT DS Smith S^t Just.